



Vente verbale avec notaire témoin

Par **papun1**, le **26/04/2011** à **16:43**

Bonjour,

Il y a 3 ans une personne m'a demandé si j'étais intéressé pour acheter un petit jardin dans mon village. Ce terrain est à l'abandon, avec mauvaises herbes, bambou et chardons. J'ai répondu que oui et nous nous sommes mis d'accord sur le prix. J'ai pris rendez-vous chez son notaire pour conclure cette achat. (il s'agit d'un terrain qu'elle a hérité). Depuis 3 ans nous relançons régulièrement le notaire qui répond que c'est d'accord mais il a perdu un document de succession pour valider la vente. Je relance régulièrement la personne qui m'a vendu le terrain et elle me dit qu'il n'y a aucun problème pour le terrain et que je peux l'utiliser à ma guise et qu'il sera pour moi dès que les actes seront faits. Mes appels répétés chez le notaire restent avec la même réponse, ont cherché le document perdu et ont signé.

Depuis 3 ans j'ai donc nettoyé entièrement le terrain, acheté du matériel, motoculteur, pompe, charrue et entretenu le terrain (5.5ares).

Ce jour la vendeuse m'a appelé et me dit qu'elle n'est plus vendeuse et reprends son terrain en octobre 2011.

Tout a été basé sur la confiance et le notaire était parfaitement au courant des intentions de ventes et d'achat. Il ne m'a même pas conseillé de faire un compromis.

Ai-je un recours pour considérer que le terrain doit me revenir, faire valider la vente et contester sa décision de reprise du terrain, maintenant qu'il est propre et cultivé.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **26/04/2011** à **17:46**

ça va être dur.